

Assemblée communale du 11 décembre 2019

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber

Présents : 34 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : M. Christophe Bosson
M. Olivier Scyboz

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 23 novembre 2019
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 58

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 13 mai 2019** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 58; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2020**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements
 - 2.2 Rapports de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
3. **Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2019 à 2021**
4. **Divers**

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2019

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 58 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou des observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 13 MAI 2019**

OUI A L'UNANIMITE

Le procès-verbal du 13 mai 2019 est adopté.

Tractanda 2 : Budget 2020

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

La lecture du budget 2020 est donnée par Juliette Aegerter, boursière; simultanément, les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort une question.

Chapitre 7 :

Protection de la nature

318 Assainissement site pollué Fr. 5'000.00

Kubski Christiane : pourriez-vous nous donner des explications concernant le type de pollution ?

David Castella : il s'agit du lieu de l'ancienne décharge communale de Morlon, près de la Ferme de Bouleyres.

Kubski Christiane : vous devez assainir ?

David Castella : ce travail est mandaté par l'Etat. Normalement, nous toucherons des subventions. Les choses se font par étapes. Il y a eu des analyses, nous attendons les résultats ainsi que la décision finale quant à un assainissement ou pas.

Remarque sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 666'300.00
-----------------	----------------

Soit 26 %

Intercommunal	Fr. 750'400.00
---------------	----------------

Soit 29 %

Total	Fr. 1'416'700.00
-------	------------------

Soit 55 %

Pascal Lauber : ce sont les charges liées pour notre commune. En comparaison du budget 2019, la proportion diminue de 2 % au total uniquement grâce au niveau intercommunal.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport susmentionné. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Approbation du budget de fonctionnement 2020

Pascal Lauber : avez-vous des questions ou remarques ?

Aucune remarque ou question.

Vote pour le budget de fonctionnement

VOTE POUR L'ACCEPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

OUI A L'UNANIMITE

Le budget de fonctionnement 2020 est adopté.

2.1 Présentation du budget des investissements

La lecture du budget des investissements 2020 est donnée par Juliette Aegerter, boursière; simultanément, les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Selon l'Esprit 58

Quatre investissements :

<i>650 Transports et communications</i>	<i>Fr. 138'300.00</i>
---	-----------------------

<i>500 Construction d'abris-bus</i>	<i>Fr. 138'300.00</i>
<i>Déjà voté par l'Assemblée communale en décembre 2018</i>	

<i>700 Approvisionnement en eau</i>	<i>Fr. 615'000.00</i>
-------------------------------------	-----------------------

<i>501 Construction et rénovation du réseau d'eau</i>	<i>Fr. 615'000.00</i>
<i>Votation de ce soir</i>	

<i>7010 Protection des eaux</i>	<i>Fr. 144'200.00</i>
---------------------------------	-----------------------

<i>501 Construction de canalisations</i>	<i>Fr. 102'000.00</i>
<i>Votation de ce soir</i>	

<i>522 Participation à la STEP intercommunale</i>	<i>Fr. 42'200.00</i>
<i>Pas de votation</i>	

650 Transports et communications

Fr. 138'300.00

500 Construction d'abris-bus

Fr. 138'300.00

*Déjà voté par l'Assemblée communale en
Décembre 2018*

Pascal Lauber : avez-vous des questions ou remarques ?

Sylvain Tercier : pourquoi seulement deux abris-bus « abrités » ?

Pascal Lauber : Les abris-bus de « La Croix » et « D'en Perrey » sont abrités. En revanche, pour celui de « l'Ecole », nous avons estimé que les gens peuvent attendre sous le préau en cas de pluie.

Sylvain Tercier : et l'église ?

Pascal Lauber : ce n'est pas un arrêt « officiel », nous pouvons monter dans le bus mais il s'agit d'une zone d'attente.

700 Approvisionnement en eau

Fr. 615'000.00

501 Construction et rénovation du réseau d'eau Fr. 615'000.00

Votation de ce soir

Pascal Lauber : avez-vous des questions ou remarques ?

Lionel Barbey : vous dites que vous n'avez pas encore de plans à nous montrer ? Comment arrivez-vous à chiffrer ?

Patrick Audemars : nous avons quand même un plan de principe. Cependant, nous devons encore discuter de quelques détails techniques. J'ai un rendez-vous début janvier. Nous connaissons les mètres de conduites. Nous savons également qu'à deux endroits, où la route est neuve, nous ne voulons pas faire de tranchées. Bref, nous avons un plan de principe mais pas de détail à l'heure actuelle. Le bureau RIBI s'est basé sur ce plan de principe pour budgéter ces travaux.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport susmentionné. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Pas de question.

**VOTE POUR L'ACCEPTION DU BUDGET
D'INVESTISSEMENT RELATIF A L'EAU
FR 615'000.00**

**1 NON
3 ABSTENTIONS
23 OUI**

Le budget d'investissement relatif à l'eau est adopté.

7010 Protection des eaux

Fr. 144'200.00

522 Participation à la STEP intercommunale
Pas de votation

Fr. 42'200.00

Aucune question.

501 Construction de canalisations
Votation de ce soir

Fr. 102'000.00

Pascal Lauber : avez-vous des questions ?

Pierre Scyboz : j'aimerais savoir si toutes les habitations de la commune sont reliées aux eaux usées ? Régulièrement je vois des matières fécales humaines qui s'écoulent dans le ruisseau des Larrets ! L'automne passé, certains de mes animaux ont été malades après s'être abreuvés dans ce ruisseau.

Patrick Audemars : pour ma part, toutes les bâtisses de la commune sont reliées au réseau des eaux usées.

Effectivement, depuis que la parcelle 169 a été construite, nous avons trop d'eau claire. Lorsqu'il y a des orages, le bassin de rétention (qui a un problème de dimensions) subit un trop plein et c'est le trop plein qui se déverse dans les eaux claires.

En ce qui concerne le ruisseau des Larrets, nous avons mis des grilles pour retenir ces matières fécales et après chaque orage, notre employé communal va les nettoyer. Nous allons toutefois vérifier le problème de notre station de pompage ainsi que celui des bassins de rétention.

En revanche, il y a quelques maisons qui ne sont pas en séparatif dans le village, notamment le secteur « Bellevue ». A terme, il faudra passer en séparatif pour diminuer ce problème.

Roland Chappalley : ce n'est pas une obligation ?

Patrick Audemars : oui, mais nous avons un délai assez long. Nous attendons que Bulle débute les travaux pour pouvoir continuer sur Morlon. Bulle a jusqu'en 2045 pour les effectuer. Au PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de Morlon, nous avons aussi une date de 2040 et plus.

Pierre Scyboz : nous sommes en 2020, il devrait quand même y avoir des priorités !

Patrick Audemars : il faut être clair, toutes nos eaux usées vont à la station de pompage, il n'y a aucune eau usée qui part au lac. Ce qu'il faut sortir, ce sont les eaux claires du secteur de « Bellevue » et de « la Croix ». Nous avons déjà des tuyaux en attente et ces travaux doivent se faire dans les années à venir. Vous imaginez la complexité, la route de « la Croix » est privée. Il faut l'accord du propriétaire pour le faire. Et si nous faisons le secteur de Morlon, cela ne servirait à rien, il faut que Bulle le fasse également. Il faut une synchronisation entre Bulle et Morlon.

Alain Publio : comme vous le savez peut-être, nous avons dû refaire la route de « Bellevue ». Nous avons proposé au Conseil communal de se mettre autour d'une table pour discuter de ce problème. Vous n'avez pas accepté notre requête. Donc, la route est refaite et on parle de la recasser.

Patrick Audemars : on ne va pas la casser pour l'instant.

Alain Publio : non, mais c'est quand même dommage.

Patrick Audemars : les travaux qui ont été faits sur la route de « Bellevue », ce n'est pas la commune de Morlon qui les a mandatés.

Alain Publio : Patrick, la route était ouverte. On aurait au moins pu poser les tuyaux en attente. Nous avons été bienveillants et avons essayé de vous faire entendre raison, vous n'avez pas voulu. Maintenant, on dit qu'il y a trop d'eau qui arrive et des matières fécales partent au lac. En séance tu nous as dit : « Il n'y a pas assez d'eau claire qui descend, on a besoin d'eau claire ». Nous étions onze personnes. Vous n'avez pas voulu entrer en matière et il y a quelques jours nous avons reçu un mail pour trouver une solution !

Patrick Audemars : je ne pense pas que ce soit à cause du quartier de « Bellevue » si nous avons trop d'eau claire c'est probablement à cause de la nouvelle parcelle.

Alain Publio : tu viens de dire « Bellevue - La Croix ». « Bellevue » c'est nous. J'aimerais que tout cela soit protocolé car je ne suis pas d'accord.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport susmentionné. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Pas de question.

VOTE POUR L'ACCEPTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT RELATIF A LA PROTECTION DES EAUX LA CONSTRUCTION DE CANALISATIONS FR 102'000.00

**5 ABSTENTIONS
22 OUI**

Le budget d'investissement relatif à la protection des eaux - construction de canalisations est adopté.

Tractanda 3 : Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2019 à 2021

ORGANE DE REVISION

- Désignation de l'organe de révision des années 2019, 2020 et 2021
- Proposition de la commission financière
- Fiduciaire Cuennet Sàrl, Bulle

Pascal Lauber : l'un des rôles de la commission financière est de proposer à l'Assemblée un organe de révision. Dès lors, je redonne la parole à son président, M. Christian Grandjean.

Christian Grandjean : comme vous le savez, l'organe de révision est nommé pour la période de trois ans. Nous avons pris contact avec la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle et cette dernière a répondu favorablement à notre demande pour un montant de Fr. 3'000.00 annuel + TVA. Nous proposons la Fiduciaire Cuennet Sàrl pour le contrôle des comptes pour la période 2019 à 2021.

VOTE POUR LA NOMINATION DE LA FIDUCIAIRE CUENNET SÀRL COMME ORGANE DE REVISION POUR LA PERIODE 2019 A 2021

OUI A L'UNANIMITE

La nomination de l'organe de révision est adopté.

Tractanda 4 : Divers

- **MOBUL**

Pascal Lauber : après le passage au quart d'heure du mois de décembre 2017, je vous informe que les horaires ne subissent pas de modifications et que les tarifs restent identiques (le plein tarif est à Fr. 2.80, tandis que le tarif réduit est à Fr. 2.20).

- **Certificat bois suisse**

Pascal Lauber : nous avons reçu un certificat avec le label « bois suisse » pour la réfection du chalet du Paquialet. Nous avons payé la cotisation et avons été cohérents en utilisant du bois suisse et ainsi allons toucher des subventions. Nous avons refait 24 m3 de ce toit et la semaine dernière, nous avons reçu ce label à Charmey.

- **Ensemble économisons l'énergie**

Aides communales pour l'efficacité énergétique des bâtiments (Action 2019)

- 1 objet**: Conseil au Programme Bâtiments. Un spécialiste vous explique les principes du Programme Bâtiments et vous conseille gratuitement sur les travaux à réaliser.
- 2 objets**: Remplacement de votre système de chauffage. La commune vous met en contact avec un professionnel et prend en charge l'analyse préliminaire.
- 6 objets**: Installation solaire. Les émoluments communaux sont offerts pour le traitement des dossiers solaires. 71 kW - 400m² - 80'000 kWh - 18 mén.

Tous ensemble, économisons l'énergie

Commune de Morlon

Le Programme Bâtiments

David Castella : a

- Rénovation d'un bâtiment
- Remplacement du système de chauffage

L'aide d'un spécialiste dans les différentes démarches est prise en charge par la commune

- Pose de panneaux solaires

Les émoluments administratifs sont offerts par la commune.

Six installations solaires, toutes photovoltaïques, ont été faites cette année.
(Soit environ 400 m² et 80'000 KW, ce qui représente la production de dix-huit ménages).

David Castella : actions menées par la commune



- Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur (subventions reçues).
- Obtention d'un certificat énergétique et rapport conseil pour l'école afin de connaître les mesures à mettre en place.

Il en résulte :

- Changement des fenêtres pour économiser de l'énergie et ainsi rénover le bâtiment.
- Changement du système de chauffage à bois qui est déjà écologique mais qui nous pose des problèmes de fiabilité et également des problèmes au niveau de l'exploitation.
- Mise en service de panneaux solaires sur le toit de l'administration communale, travail effectué il y a trois semaines.

- **Parcelle 169**

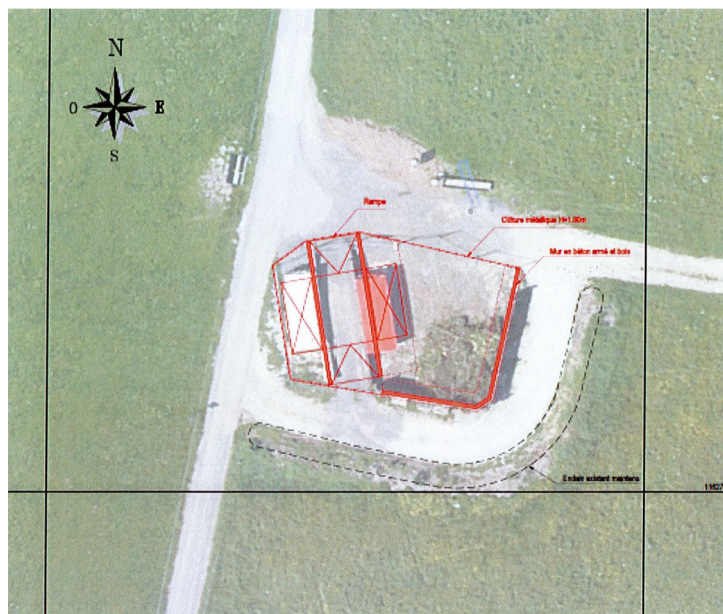
Pascal Lauber : depuis la dernière assemblée communale, Formul'Habitat a organisé une séance d'information. Elle a eu lieu le 26 juin 2019. Suite à cela, le projet de construction du hameau a été transmis à la DAEC pour l'enquête préalable. Nous attendons des nouvelles.

- **Rénovation de la place de jeux**



Pascal Lauber : la rénovation de la place de jeux est terminée. Nous sommes très contents du résultat qui est de grande qualité.

- **Déchetterie verte**



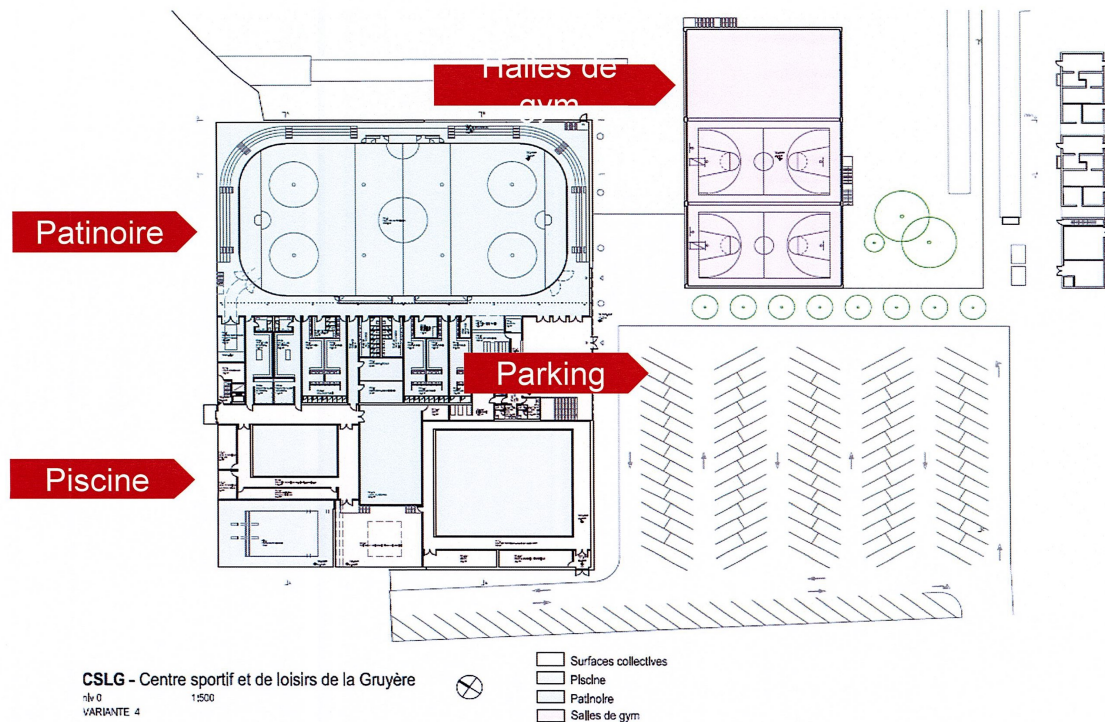
Pascal Lauber : la rénovation de la déchetterie verte est en cours de finalisation. Les travaux devraient être terminés d'ici quelques semaines.

- **Foyer St-Joseph**



Pascal Lauber : je vous rappelle que notre foyer a changé de statut au 01.12.2018. D'un foyer simple, il est passé à foyer EMS admis. Bien que candidat, il n'a pas été retenu comme futur nouveau foyer de la Gruyère.

- **Centre sportif et de loisirs de la Gruyère**



Pascal Lauber : les délégués de l'association des sports en Gruyère ont accepté que ce projet passe en votation populaire. Je ne peux pas encore vous communiquer la date de cette votation. Le projet n'a pas changé depuis dix ans.

Le budget de cette construction est de 55 millions de francs. L'idée est d'inclure les frais de fonctionnement et d'investissements sur une longue durée soit 25 à 33 ans. La charge serait totalement identique pour les communes qui paieraient chaque année le même montant pour l'exploitation et l'investissement. Ce sont des montants importants pour la Gruyère et toutes les communes ne sont pas forcément favorables à investir de l'argent pour le sport. Une fois la date de votation déterminée, il y aura des séances d'informations avec le projet détaillé. Si ce projet devait être accepté par le peuple gruérien, il resterait encore une étape. Les assemblées communales devraient alors accepter à l'unanimité la modification de l'AISG (association intercommunale sportive de la Gruyère) pour permettre à cette association de construire un centre sportif. Cette association s'occupe de gérer les piscines de Charmey, de Broc, de Bulle ainsi que la patinoire. Si les citoyens refusent le projet, il tombe à l'eau. S'ils acceptent, nous allons vers la dernière étape.

Un joyeux 90ème anniversaire à Madame Rosette Grandjean



Pascal Lau-
avons eu le plaisir, avec Françoise Scyboz, d'aller souhaiter un joyeux anniversaire à Rosette Grandjean.
C'est une activité que j'affectionne particulièrement et qui est toujours très riche et intéressante.

ber : nous

Juliette Pugin : en ce qui concerne la déchetterie verte, elle est très bien. Cependant, tous les villageois de Morlon ne mesurent pas 1m70. Y aura t-il un aménagement pour les personnes plus petites pour déverser les déchets verts ? Nous payons tous la même taxe.

Martine Gapany : il ne s'agit pas d'une question de grandeur. Il s'agit d'une norme de sécurité. Dès le moment où il y a un risque de chuter dans la benne une protection d'un mètre est requise. Ce que nous allons essayer d'améliorer, c'est la mise en place d'une plaque reliée du mur à la benne. Il faut impérativement prendre des sacs qui correspondent à ce que nous pouvons soulever.

Juliette Pugin : lorsque la benne est pleine, même si on arrive à soulever le sac, c'est impossible de mettre nos déchets. Je ne suis pas la seule dans ce cas.

Martine Gapany : si une personne tombe dans la benne, c'est la responsabilité de la commune qui est engagée.

Frédéric Dessarzin : ne pourrait-on pas mettre un bac à côté avec un panneau ?

François Castella : la benne est trop loin du mur.

Martine Gapany : nous avons mis des guides pour que la benne soit le plus proche afin que le camion puisse la déposer.

François Castella : effectivement, en dessous d' 1m70, ce n'est pas possible de déverser son sac.

Martine Gapany : lorsque je vais à la déchetterie, je prends des sacs que j'arrive à soulever.

Marisa Progin : je suis grande, mais je n'arrive pas non plus à déverser mes sacs lorsque je fais mon gazon.

François Castella : chaque fois que je me retrouve à la déchetterie, je dois aider des personnes.

Pascal Lauber : nous allons mettre la plaque et voir si la situation s'améliore.

Martine Gapany : nous allons réfléchir pour faire au mieux.

Pascal Lauber : nous en reparlerons au printemps.

Claudine Scyboz : votre place de jeux est très bien, cependant, je trouve dommage qu'il n'y ait plus rien pour les tous petits.

David Castella : il y a de la place à disposition, les jeux sont adaptés à tous les âges. Effectivement, il n'y a plus les jeux à ressorts. Cela demandait une aire de chute de sécurité trop importante. Elle prenait trop de place. D'après ce que j'ai pu constater, il y a du monde et il me semble qu'elle est bien utilisée.

Christiane Kubski : en ce qui concerne l'EMS de Morlon. Quel est son avenir ?

Patrick Audemars : il est prévu qu'il ferme en 2030. Nous avons l'assurance que le personnel sera repris. Toutefois, nous recherchons une nouvelle mission pour ce foyer. Nous sommes en discussion à l'heure actuelle. Je ne peux pas vous en dire plus.

Christian Grandjean : j'aimerais féliciter la commune ainsi que le personnel qui a réalisé les magnifiques décorations de Noël dans notre village. Je le trouve beaucoup plus gai que l'année dernière. Bravo.

Juliette Pugin : avez-vous déjà eu la séance concernant l'hôpital de Riaz ?

Martine Gapany : les séances ont lieu ce soir et demain soir. C'est assez flou, ils ont très peu communiqué.

Frédéric Dessarzin : est-ce que le bus au quart d'heure est beaucoup utilisé ? Cela crée des nuisances dans le village.

Pascal Lauber : en ce qui concerne les lignes 1 et 2, le résultat est très bon. Nous avons commencé à 16 % de fréquentation et nous en sommes à 30 %. Pour la ligne 3 (Gare - Liebherr), elle ne fonctionne pas bien. Un nouveau tronçon va se faire. Nous sommes obligés d'atteindre le 20 % de fréquentation pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales et cantonales.

Frédéric Dessarzin : sur Morlon, il arrive souvent vide.

Pascal Lauber : nous pouvons faire le point, mais je suis sûr que certains citoyens sont très contents d'avoir un horaire tous les quarts d'heure.

Frédéric Dessarzin : c'est quand même beaucoup de nuisances pour une utilité très faible.

Pascal Lauber : quels sont les nuisances ?

Frédéric Dessarzin : pour l'usage de la route par exemple. Les gens n'ont pas changé leurs habitudes.

Pascal Lauber : à mon avis, nous travaillons pour les générations futures et pour les personnes plus âgées qui ont de la peine à conduire. A ce jour, il s'agit d'une volonté du Conseil communal. Nous n'alons pas revenir en arrière.

Marisa Progin : le virage chez Pasche est très dangereux.

Pascal Lauber : si chacun passe à une vitesse adéquate, ce n'est pas un souci.

Roland Chappalley : j'ai énormément de gens qui s'arrêtent sur ma place de parc pour laisser passer le bus !

Pascal Lauber : si les gens s'arrêtent, il n'y a plus de problème.

Frédéric Dessarzin : il y a sûrement des mesures à prendre pour corriger cela.

Pascal Lauber : quelles mesures ?

Frédéric Dessarzin : des piquets à enlever par exemple.

Pascal Lauber : si on enlève des piquets, les gens vont aller tout droit chez M. Chappalley. Ils ne vont pas réduire leur vitesse, ni s'arrêter.

Tessa Messerli : je pense que le problème est lorsque nous venons de Broc. Cela serait plus logique d'avoir un « cédez le passage ». On est de toute façon obligé de laisser passer le conducteur qui arrive de Bulle.

Pascal Lauber : en zone 30 km/h., c'est priorité de droite.

Christian Grandjean : la priorité de droite à cet endroit est complètement inutile. On ne peut pas circuler en direction de Bulle, il faut impérativement s'arrêter.

Roland Chappalley : est-ce que nous constatons une augmentation ou une diminution du trafic en direction de Broc ?

Samuel Barras : le dernier comptage a été fait sur la route de Broc en juin 2019. Cependant, nous avons constaté une augmentation du trafic par rapport à 2015.

Pascal Lauber : nous constatons plus de trafic venant d'Echarlens ce qui n'était pas le cas il y a 5 ans.

Samuel Barras : je reviens sur la priorité de droite devant la propriété Pasche. Avec la zone 30 km/h., nous n'avons pas le choix. Nous en avons discuté avec les services de l'Etat qui ont refusé. Il ne peut pas y avoir d'exception. Il faut faire attention.

Christian Grandjean : j'entends bien. Mais d'un point de vue pratique, cela n'est tout simplement pas possible.

François Castella : si on compare avec le croisement devant le Temple à Bulle, c'est pareil.

Juliette Pugin : en ce qui concerne le radar mobile que l'on peut voir sur Bulle, savez-vous s'il va être utilisé sur Morlon ?

Pascal Lauber : nous ne savons pas, nous ne sommes pas avertis.

Patrick Audemars : Pascal, au nom du Conseil communal et de son administration, nous désirons te remercier pour ton engagement sans faille. La tâche de Conseiller devient de plus en plus compliquée au fil des années. Je crois qu'en 2006 lors de tes débuts, les choses se traitaient beaucoup plus facilement.

En tant que Conseiller, on ne s'occupe que de son propre dicastère. Toi, en tant que Syndic, tu vas à fond dans tous les dossiers. Tu es aussi notre moteur. Ton tempérament de sportif nous fait courir mais tu sais aussi mettre une bonne dose de convivialité au sein du Conseil.

Pour tout ceci, nous tenons à te remercier et j'aimerais que les citoyens en soient conscients.

Si nous avons une commune qui tourne bien, c'est en grande partie grâce à toi. Nous te souhaitons de belles fêtes de fin d'année et repose-toi bien car une nouvelle tâche t'attend au sein du Grand Conseil en tant que Député. Nous sommes persuadés que tu sauras défendre les intérêts de notre commune ainsi que ceux du district de la Gruyère. Merci Pascal.

Pascal Lauber : merci à vous tous. Merci Patrick. Il est vrai que je m'investis beaucoup et toujours avec plaisir. Parfois cependant au détriment de la famille. Je vais également remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement tout au long de l'année. Merci à Patrick, Martine, Samuel et David pour tout le travail accompli durant cette année 2019.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 21h40. Il remercie les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.